

Ces 20 derniers mois ont donné lieu à beaucoup de modifications, de négociations au sein de la CAT. En février 2022, notre direction a décidé de dénoncer tous les accords d'entreprises liant chacune des sociétés du groupe, les accords atypiques et les usages spécifiques. La direction RH a d'autre part subi beaucoup de turbulence.

Nous étions alors devant un recul inédit des règles et avantages sociaux. Le discours de notre direction était : Nous harmonisons l'ensemble des règles existantes **MAIS PERSONNE NE PERDRA.**

La 1ère étape qui concernait la logistique cargo et la logistique véhicule débutait en mars 2022 avec comme date butoir le 30 juin 2022, pour qu'un accord d'intéressement soit signé et appliqué dès 2022.

Après la dénonciation tout était à reconstruire mais nous savions déjà que la tâche était immense et que cette harmonisation ne se ferait pas par le HAUT.

Malheureusement, durant cette négociation, nous apprenions également que notre direction avait décidé de revoir tous les régimes de mutuelles et prévoyances du Groupe par décision UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR. Les organisations syndicales n'auraient qu'une voix consultative et rien de plus.

LA COUPE ETAIT PLEINE, le délai était court (moins de 3 mois pour négocier) et le risque ultime de ne plus avoir d'accord d'intéressement pour 2022 tout au moins.

Après 3 mois de discussion l'ensemble des organisations syndicales :

- Donnaient un accord sur le projet d'harmonisation
- Validait l'accord d'intéressement et ses critères
- Critiquaient durement le projet d'harmonisation de la mutuelle et de la prévoyance.

**A compter de cette date, nous avons décidé de porter des propositions fortes en NAO pour gommer l'impact de cette harmonisation sociale et la modification unilatérale du contrat de la mutuelle.**

NAO : Les propositions de la CFTC pour la logistique peut se résumer en 6 points principaux :

- Augmentation générale au minima de l'inflation
- Participation supplémentaire de l'employeur à la mutuelle Famille
- Une augmentation générale de rattrapage pour tous les salariés de la LC pour gommer sur 3 ans l'écart de rémunération entre la LC et la LV notamment.
- Mise en place d'une prime de quai de 30.00 € mensuel
- Une prime de performance pour récompenser les efforts de chacun
- Et une clause de revoyure en cas d'indice à la consommation élevée en 2023.

**Seule la CFTC a réclamé une augmentation générale supplémentaire de rattrapage car il est anormal dans ce groupe d'avoir un écart significatif en moyenne de 7.5% entre la LC et la LV. Idem, nous étions les seuls à demander l'instauration d'une prime de Quai.**

**Et seule la CFTC a refusé de signer l'accord NAO car les propositions ne correspondaient pas à nos attentes, notamment :**

- Une aide pour la mutuelle de 150 € insuffisant face au surcout supporté par les familles
- Pas d'augmentation générale de rattrapage pour la LC
- Pas de prime de quai pour la LC
- Pas de prime de performance récompensant les efforts de chacun
- Pas de clause de revoyure en cette période d'inflation continue.

**Certains sont sortis de ces NAO satisfait, MAIS pour la CFTC le compte n'y était pas. Qu'en pensez-vous, salariés de la LC.**

### **Transfert des activités de Gennevilliers et Montsout vers Tremblay en France.**

La CFTC a souhaité accompagner la CAT LC et ses salariés dans le déménagement des sites de Gennevilliers et Montsout sur le nouveau site de Tremblay.

Ce nouveau site apporte modernité, surfaces et qualité de travail supérieurs a nos 2 sites vieillissants.

La CFTC a longuement négocié des mesures d'accompagnements pour que les salariés qui accepteraient de suivre sur ce nouveau site puissent obtenir des indemnités compensant au mieux les couts et temps de transport supplémentaires.

L'accord trouvé a permis la mise en service du site même si on sait que les changements sont souvent difficiles au début. L'accompagnement sur 3 ans permettra à chacun de se positionner sur son futur.

Ce nouveau site offre surtout des opportunités de croissance et des conditions de travail améliorés.

### **NOS SOUHAITS POUR LA LC**

La CFTC sera toujours là pour accompagner les changements, améliorer les conditions de travail et se fixe comme objectif principal a court terme :

- **Obtenir en NAO le rattrapage différentiel des salaires entre la LV et la LC de 7.5% sur 3 ans.**
- **Obtenir la mise en place d'une prime de quai de 30 € mensuel**
- **Obtenir une amélioration de la participation employeur a la mutuelle famille.**
- **Moderniser et re-internaliser tant que possible l'activité des centres LC**
- **La pérennisation de l'aide mensuelle du site de Tremblay en France**

Vos élus et représentants CFTC a la LC

**Farida BELAID**

**Lydia TLAMSI**

**Denis MORTELECQUE (DSN)**